

communiqué de presse

Sous embargo jusqu'au mardi 22 septembre 2009 à 19h30

Les informations ci-jointes constituent des informations réglementées telles que définies dans l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Deceuninck émet 86.200.000 nouvelles actions à un prix de souscription de 0,98 EUR par nouvelle action

- Augmentation de capital entièrement souscrite pour un montant de 84.476.000 EUR
- Prix de souscription: 0,98 EUR par nouvelle action Deceuninck, ce qui représente une décote de 32% par rapport au prix théorique après détachement du Droit
- Prix de souscription représente une décote de 70% par rapport au cours de clôture du mardi 22 septembre 2009
- 1 Droit donne le droit de souscrire 4 nouvelles actions
- Détachement du coupon nr 9: 22 septembre 2009 après clôture de la bourse
- Période de souscription: du 23 septembre 2009 au 7 octobre 2009 inclus
- Placement des scrips le 9 octobre 2009
- Trois actionnaires majeurs Sofina, Desco et Defiac se sont engagés à supporter l'augmentation de capital à concurrence d'un montant total de 38.638.375 EUR.
- ING, KBC Securities, BNP Paribas Fortis et Dexia se sont engagées à un hard- underwriting à concurrence d'un montant total de 45.837.623 EUR.

Hooglede-Gits, 22 septembre 2009. Suite à la décision de l'assemblée générale du 26 juin 2009, le conseil d'administration de la SA Deceuninck a décidé le 21 septembre 2009 de procéder à une augmentation de capital avec droit de souscription préférentiel (le Droit) par l'émission de maximum 86.200.000 nouvelles actions Deceuninck à un prix de souscription de 0,98 EUR par action (le Prix de souscription) sur la base de 4 nouvelles actions par action existante (le Ratio).

Période de souscription

Les actionnaires de la SA Deceuninck recevront à la clôture du marché réglementé d'Euronext Brussels le 22 septembre 2009 un droit de souscription préférentiel par action détenue. Le Droit, représenté par le coupon n° 9, a été détaché le 22 septembre 2009 après la clôture d'Euronext Brussels et est négociable sur Euronext Brussels du 23 septembre 2009 au 7 octobre 2009 inclus (ISIN code BE0970108115 et symbole DECB9).



A NE PAS PUBLIER OU DIFFUSER AUX ETATS UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE

Les titulaires de Droits auront le droit, sous réserve de la législation financière en vigueur, de souscrire des actions nouvelles au Prix de souscription et conformément au Ratio lors de la période de souscription du 23 septembre 2009 au 7 octobre 2009 inclus.

Les Droits qui ne sont pas exercés à l'expiration de la période de souscription seront automatiquement convertis en scrips. Les scrips seront vendus dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels. Celui-ci aura en principe lieu le 9 octobre 2009. Les investisseurs qui achètent des scrips s'engagent irrévocablement à exercer les scrips et à souscrire les nouvelles actions au Prix de souscription et conformément au Ratio. Le produit net de la vente des scrips sera mis à la disposition des détenteurs de Droits.

Les résultats de l'offre publique seront publiés aux alentours du 10 octobre 2009. Le paiement du Prix de souscription, l'augmentation de capital et l'admission à la négociation des nouvelles actions et des strips VVPR sont prévus pour le 14 octobre 2009.

Utilisation des recettes de l'augmentation de capital

Les recettes de l'augmentation de capital seront consacrées au remboursement de la dette à concurrence de EUR 41,3 millions. Le solde sera utilisé par la société en vue de couvrir les coûts de la restructuration financière et opérationnelle. Le solde restant pourra être utilisé comme fonds de roulement.

Engagement de trois actionnaires majeurs et approbation des banques

Trois actionnaires majeurs de la société, Stichting Administratiekantoor Desco et Defiac SA (qui représentent la famille Deceuninck) et Sofina SA, se sont engagés à appuyer l'opération en capital pour un montant total de 38.638.375 EUR. Sofina SA, Desco SAK et Defiac SA, qui détiennent respectivement 17,50%, 17,50% et 4,56% du capital souscrit se sont engagés à exercer tous leurs Droits. De plus, Sofina SA s'est engagée, au cas où les scrips ne sont pas tous vendus dans le cadre du placement privé, à souscrire pour un montant complémentaire de 5.216.700 EUR.

La société a conclu une convention de hard-underwriting avec ING, KBC Securities, BNP Paribas Fortis et Dexia qui ont souscrit au reste du montant total de l'augmentation de capital, soit 45.837.623 EUR.

Prospectus

Le 22 septembre 2009, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances a approuvé le prospectus relatif à l'augmentation de capital avec Droits. Sous réserve de certaines restrictions, des exemplaires du prospectus en néerlandais et en anglais, ainsi qu'un résumé en français, peuvent être obtenus gratuitement au siège social de Deceuninck ou par demande téléphonique à ING au 02 464 60 02, à la KBC au 03 283 29 70, à Dexia au 0800 92 478, à Fortis Banque au 02 433 40 31. Le prospectus est également disponible sur internet aux sites suivants : www.deceuninck.com, www.ing.be, www.bolero.be, www.kbc.be, www.dexia.be et www.fortisbanking.be/saveandinvest.

Toute décision d'investir dans des titres de la SA Deceuninck doit être fondée sur une étude approfondie du prospectus et des facteurs de risque qui y sont mentionnés.

Deceuninck a pris des mesures en vue d'une offre publique de souscription d'actions nouvelles et de Droits en Belgique uniquement. Il n'y aura pas de vente de titres dans toute autre juridiction où une telle offre, appel ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement préalable ou d'agrément en vertu de la législation financière de cette juridiction.

Calendrier indicatif

Détachement du coupon n° 9 (qui représente le Droit) après clôture de la bourse	22 septembre 2009
Mise à disposition du Prospectus au public	23 septembre 2009
Négociation des Actions sans Droit	
Date d'ouverture de la souscription avec Droits	
Cotation des Droits sur Euronext Brussel	
Fin de la période de souscription avec Droits	7 octobre 2009
Fin de la cotation des Droits sur Euronext Brussels	
Annonce des résultats de l'Offre de Droits par communiqué de presse	Vers le 8 octobre 2009
Placement privé accéléré des Scrips	9 octobre 2009
Détermination du prix et vente des Scrips	
Annonce des résultats de l'Offre par communiqué de presse	10 octobre 2009
Paiement du prix des Actions Nouvelles par les souscripteurs	14 octobre 2009
Réalisation de l'augmentation de capital	
Remise des Actions Nouvelles aux souscripteurs	
Cotation des Actions Nouvelles sur Euronext Brussels	
Paiement aux détenteurs de Droits non exercés	A compter du 15 octobre 2009

À propos de Deceuninck

Designer et producteur international de premier plan, Deceuninck est producteur des systèmes de menuiserie de haute qualité, de bardage et d'habillage de toiture, applications d'intérieur et de jardin. La technologie de base de l'entreprise réside dans l'extrusion PVC et le matériau composite breveté Twinson. Son processus de production de haute technologie est verticalement intégré et regroupe le compoundage, la fabrication des outils d'extrusion, l'extrusion des joints et des profilés, l'impression, le plaxage PVC et la technologie de thermolaquage brevetée Decoroc.

Le Groupe est actif dans plus de 75 pays, compte 35 filiales (de production et/ou de vente) réparties à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie et emploie 2.955 ETP (y compris les travailleurs temporaires), dont 720 en Belgique. En 2008, Deceuninck a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 630 millions d'euros.

(Fin du communiqué de presse)

* * *



A NE PAS PUBLIER OU DIFFUSER AUX ETATS UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE

Note à la rédaction: Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec:

DECEUNINCK, Ludo Debever, Investor Relations Manager, tel. 051/23 92 48 of 0473/55 23 35, e-mail: ludo.debever@deceuninck.com. www.deceuninck.com

La présente communication ne constitue ni une offre de vente ni la proposition d'une offre d'achat de titres de la SA Deceuninck conformément au droit belge ou au droit d'une autre juridiction quelconque. Les investisseurs ne peuvent pas souscrire à des titres quelconques auxquels il est fait référence dans le présent avis sur la base de l'information y reprise. Un prospectus comprenant des informations détaillées sur la SA Deceuninck sera disponible, après approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, sur le site web de la SA Deceuninck.

Aucune vente de titres n'aura lieu dans quelque juridiction que ce soit au sein de laquelle pareille offre, invitation ou vente serait illégitime sans enregistrement ou approbation préalable sur la base de la législation financière de pareille juridiction. Le présent avis ne constitue pas une offre de vente de titres aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Les titres ne sont ni ne seront enregistrés sous le 'US Securities Act de 1993', tel qu'amendé, et ne peuvent pas être offerts ni vendus aux Etats-Unis d'Amérique sauf enregistrement ou exonération d'enregistrement conformément à cette législation. Aucune communication ou information sur l'augmentation de capital de la SA Deceuninck ne peut être diffusée au sein du public dans des juridictions autres que la Belgique, où l'enregistrement ou l'approbation préalable est requis(e) à cette fin. Aucune démarche n'est ou ne sera entreprise en matière d'offre de droits de préférence, de scripts ou d'actions en dehors de la Belgique dans une juridiction quelconque où pareille démarche serait requise. L'émission, l'exercice ou la vente de droits de préférence, de scripts, et la souscription ou l'achat d'actions, de droits de préférence ou de scripts sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. La SA Deceuninck ne peut être tenue responsable en cas de violation par toute personne de ces restrictions. Le présent document ne constitue ni un document d'offre ni un prospectus en vue d'une offre de titres de la SA Deceuninck. Les investisseurs ne peuvent accepter aucune offre, ni acquérir aucun titre auquel il est fait référence dans le présent document, à moins qu'ils ne le fassent sur la base de l'information contenue dans le prospectus à publier ou le document d'offre à distribuer par la SA Deceuninck. Le présent document ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de tout titre et ne peut servir de base pour quelque contrat ou décision d'investissement que ce soit.

DEC B
LISTED
NYSE
EURONEXT